



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2023
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023

28-31 août 2023, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin
(2024-2026)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	7
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Bénin (2024-2026)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Pays relativement stable d'Afrique de l'Ouest, le Bénin compte 12,9 millions d'habitants¹, dont 51,5 % de femmes et 64,8 % de jeunes de moins de 25 ans. Au cours de la dernière décennie, le pays s'est hissé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire inférieur, devenant l'une des économies les plus dynamiques et résilientes de la région. Selon des chiffres récents du Fonds monétaire international, cette croissance se consolide, avec une expansion de l'activité économique de 6,3 % en 2022, sous l'impulsion du secteur de la construction et d'une bonne récolte agricole². Les perspectives demeurent favorables grâce à l'expansion de la zone économique spéciale et à la modernisation du port de Cotonou, mais le contexte économique mondial, les effets économiques de la guerre en Ukraine, les changements climatiques et la situation sécuritaire régionale difficile mettent en péril cette trajectoire et pourraient nuire aux plus pauvres et aux plus vulnérables.

2. Malgré ses performances, le Bénin se classe parmi les pays à « faible développement humain », avec un indice de développement humain de 0,525 sur 1 en 2021. Le pays se heurte à des difficultés en matière de transformation structurelle et de croissance inclusive. L'importance du secteur informel (90,1 % de la population active)³ et le taux de sous-emploi des jeunes et des femmes (72 %)⁴ sont des sources de préoccupations majeures. Les personnes vivant en dehors des zones urbaines ont difficilement accès aux services sociaux de base. Le taux de pauvreté reste élevé (38,5 % en 2019 contre 39,3 % en 2015)⁵. La pauvreté est essentiellement rurale (44,2 %) et plus élevée dans le nord (60,5 % dans l'Atacora, 53,3 % dans le Borgou et 42,1 % dans l'Alibori). Le pays est à mi-chemin de la réalisation des objectifs de développement durable, avec un score de 50,7 sur 100 pour l'ensemble des 17 objectifs, mais des efforts importants et soutenus sont nécessaires pour inverser les tendances négatives liées aux objectifs 4, 10 et 11 tout en faisant des progrès sur les objectifs 1, 2, 3, 5, 6, 7, 15, 16 et 17.

3. Les secteurs du développement, y compris l'agriculture, les ressources en eau, l'énergie, la santé, les infrastructures et l'aménagement urbain, le tourisme, la foresterie et le littoral⁶ sont vulnérables aux catastrophes et aux risques naturels liés aux changements climatiques (inondations, sécheresses, pluies tardives et violentes)⁷. Soixante-cinq pour cent des terres agricoles sont touchées par la dégradation des sols, en particulier dans le nord, ce qui menace le développement agricole.

4. La situation est aggravée par la menace sécuritaire – principalement dans les régions du nord frontalières avec le Burkina Faso, le Niger et le Nigéria – sous-tendue par le débordement de la crise du Sahel et du Liptako-Gourma. Depuis 2019, le nombre d'attentats terroristes et de crimes transnationaux organisés a augmenté dans ces régions, aggravant une situation déjà vulnérable. Associée à des tensions accrues entre agriculteurs et éleveurs – alimentées par les changements climatiques – cette dynamique accentue les disparités socioéconomiques régionales, avec de graves répercussions sur les moyens de subsistance des jeunes et des femmes. En

¹ Recensement général de la population et de l'habitation, Tome IV

² FMI 2023, <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/04/05/pr23107-benin-imf-reaches-staff-level-agreement-with-benin-on-eff-and-ecf>.

³ Banque mondiale, 2022.

⁴ Ibid.

⁵ Institut national de la statistique et de la démographie.

⁶ Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin (2022).

⁷ Contribution déterminée au niveau national actualisée du Bénin au titre de l'accord de Paris (2021).

conséquence, le PNUD intensifiera ses actions avec les partenaires soucieux de contribuer à la prévention de l'extrémisme violent.

5. Malgré la persistance des griefs hérités des élections précédentes, les élections législatives tenues en janvier 2023 ont été les plus pacifiques et inclusives depuis 2016, avec le retour de l'opposition à l'Assemblée nationale. La proportion de femmes siégeant au Parlement est passée de 7,23 % à 25,69 %, grâce à la loi 2019-43 portant code électoral, qui prévoit 24 sièges sur 109 pour les femmes. La faible participation électorale illustre toutefois la nécessité d'améliorer la confiance de la population dans les processus politiques et électoraux.

6. Conscient de ces enjeux, dans le but de maintenir la trajectoire de développement, le Gouvernement a adopté un nouveau cadre stratégique, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021-2026), articulé autour de trois piliers majeurs : a) Renforcement de la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ; b) Transformation structurelle de l'économie ; c) Amélioration du bien-être social des populations.

7. Pour soutenir ces efforts, et en adéquation avec les priorités nationales reprises dans le Programme d'Action du Gouvernement, le système des Nations Unies pour le développement au Bénin a défini trois priorités stratégiques dans son Plan-cadre de coopération 2023-2026 : a) Assurer la transformation structurelle de l'économie et la résilience aux chocs et aux marchés ; b) Assurer l'accès équitable, inclusif et de qualité aux services sociaux de base et à la protection sociale ; c) Consolider la démocratie, la bonne gouvernance et la cohésion sociale. Le Plan-cadre de coopération ciblera les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les communautés locales des zones rurales, en particulier dans les régions septentrionales et frontalières.

8. Le PNUD contribuera au Plan-cadre de coopération en capitalisant sur ses réalisations et en utilisant ses avantages comparatifs et sa proposition de valeur unique, notamment la souplesse opérationnelle et l'innovation dans la fourniture d'une expertise internationale, régionale et locale pertinente, et le soutien au renforcement des capacités, comme en atteste l'évaluation indépendante du programme de pays 2022, que d'autres organisations des Nations Unies peuvent exploiter pour obtenir des résultats. S'inspirant de la précédente évaluation du programme de pays, l'évaluation 2022 reconnaît les avantages comparatifs du PNUD dans les domaines de l'environnement et du climat, des énergies renouvelables, des droits humains, de la gouvernance, de la consolidation de la paix et de la sécurité, des conseils stratégiques et de la capacité de plaidoyer. L'évaluation a salué les contributions du PNUD à l'amélioration du fonctionnement du Parlement, les résultats positifs en matière de soutien aux institutions chargées d'organiser les élections, et les contributions à l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris. L'évaluation a recommandé de renforcer les synergies entre les composantes du programme et l'alignement sur les cadres programmatiques nationaux.

9. Dans le cadre de la contribution du système des Nations Unies pour le développement aux priorités de développement du Bénin pour atteindre les objectifs de développement durable, le PNUD contribuera directement à travers ce programme aux priorités a) et c) du Plan-cadre de coopération, et indirectement à la priorité b), en tant que moyen d'obtenir des résultats en matière de cohésion sociale.

10. Compte tenu de la situation sécuritaire de plus en plus difficile, une attention particulière sera accordée aux régions septentrionales et frontalières. Fort de son rôle d'intégrateur, le PNUD dirige la conception d'un programme conjoint des Nations Unies visant à renforcer la résilience et la cohésion sociale. Le PNUD a soutenu

l'élaboration de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et aide les autorités nationales à préparer un cadre de référence unique pour la sécurité et le développement. Dans le cadre de la stratégie du système des Nations Unies pour le développement, la présence du PNUD sur le terrain est renforcée par la mise en place de deux bureaux de projet dans les zones septentrionales, avec du personnel déployé plus près des communautés touchées et des autorités locales.

11. Conformément au plan stratégique du PNUD, le programme de pays déploie stratégiquement les six solutions distinctives et les trois catalyseurs. Ce faisant, il vise à accélérer l'obtention de résultats et à améliorer leur efficacité en promouvant l'innovation et la numérisation dans les interventions clés.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Avec le système des Nations Unies pour le développement au Bénin, le PNUD s'engage à soutenir la vision du programme de pays coconçu avec les homologues nationaux, en consultation avec les partenaires, et à *œuvrer de sorte que, d'ici à 2026, la population béninoise, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes marginalisées, puissent profiter des avantages de la bonne gouvernance, de la paix et de la cohésion sociale ainsi que des dividendes d'une croissance économique participative, inclusive et durable.*

13. La théorie générale du changement peut être résumée comme suit : *si* l'on met en place un environnement propice à la promotion de l'entrepreneuriat et à la création de nouveaux types d'emplois en capitalisant sur les innovations et la transition numérique ; si la gestion des ressources naturelles est inclusive, durable et compatible avec une agriculture durable ; si l'on renforce les capacités de planification, de coordination et de réponse aux chocs ; et si l'on accélère la transition énergétique grâce à un approvisionnement en énergie propre et abordable ; et *si* l'on renforce la capacité des institutions publiques nationales et locales à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population ; si l'on intègre mieux les objectifs de développement durable, l'Agenda 2063 et le genre dans les politiques publiques, la budgétisation et l'évaluation à tous les niveaux ; si l'on applique des principes de cohésion sociale qui contribuent à la responsabilité sociale fonctionnelle et à la prévention durable des conflits et de l'extrémisme violent ; si l'on met en place des mécanismes de participation citoyenne ; et si l'on renforce les processus électoraux et les institutions nationales de façon à ce qu'ils remplissent leurs missions respectives, *alors* le peuple béninois sera résilient aux chocs et aux crises et jouira des fruits d'une croissance économique diversifiée et durable porteuse d'emplois décents, d'un état de droit, d'une démocratie apaisée, d'une bonne gouvernance et d'une cohésion sociale renforcée. Les principaux postulats reposent sur la sécurité, la stabilité politique, la disponibilité des ressources et les contributions du Gouvernement – en particulier son engagement à poursuivre les réformes – et des partenaires du programme.

14. En accord avec le Plan-cadre de coopération et les priorités nationales, dans son programme de pays, le PNUD cherche à concentrer ses interventions sur deux piliers : **a) la résilience, la croissance durable et l'emploi, et b) l'état de droit, la démocratie, la gouvernance et la cohésion sociale.** Ces piliers serviront de point d'ancrage au PNUD pour obtenir des résultats à l'appui des trois domaines d'action du Plan-cadre. Compte tenu de son mandat unique, le PNUD conçoit les deux piliers comme interdépendants et liés, et appliquera une approche de développement global fondée sur son avantage comparatif et ses antécédents avérés, comme en témoignent les résultats de l'évaluation indépendante du programme de pays et de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays actuel. Dans le cadre des priorités du PNUD, des synergies seront délibérément créées entre les programmes afin de garantir

l'utilisation d'une approche fondée sur les droits humains qui insiste sur les principes de « ne laisser personne de côté » et de « ne pas nuire », de façon à ce que tous les droits humains soient respectés.

Pilier 1. Résilience, croissance durable et emploi

15. Dans le cadre de ce pilier, le PNUD coordonnera ses interventions autour de quatre des « 5 P » (personnes, planète, prospérité, partenariats) des objectifs de développement durable. Le PNUD se concentrera sur le lien entre l'économie, l'environnement et le climat en abordant les domaines prioritaires que sont la **protection de l'environnement**, la **résilience aux changements climatiques** et la **gestion des ressources naturelles**, ainsi que la **croissance économique équitable, inclusive, durable et transformatrice**. Le PNUD aidera les institutions nationales à promouvoir une croissance inclusive et verte pour réduire la pauvreté, le chômage, l'activité informelle et la vulnérabilité et **renforcer la résilience**. Il s'agira notamment d'intégrer la gestion des risques dans les documents programmatiques et de renforcer les capacités opérationnelles afin d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'urgence. Le PNUD élaborera des stratégies opérationnelles relatives aux emplois verts et à l'économie de l'environnement et du climat et concrétisera la contribution déterminée au niveau national et le programme national d'adaptation. Avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD contribuera aux résultats du Plan-cadre de coopération, renforçant la restauration des terres dégradées et des écosystèmes forestiers en faveur de la résilience aux changements climatiques et de la fertilité des sols, tandis que la FAO se concentrera sur les systèmes alimentaires.

16. Le PNUD mettra en œuvre des solutions pour améliorer l'accès aux énergies propres et la formation à l'entrepreneuriat pour les porteurs de projets. Le programme mettra à profit le financement de l'écosystème des start-up pour aider les jeunes promoteurs de projets à atteindre les résultats escomptés de manière efficace et efficiente. Le programme renforcera l'employabilité des jeunes diplômés au moyen du volontariat, encouragera les systèmes de placement (en collaboration avec l'Agence nationale pour l'emploi) et tirera parti des nouvelles technologies pour mettre en œuvre une agriculture « intelligente ». Les promoteurs de projets bénéficieront d'un soutien leur permettant de mobiliser des fonds liés au financement de l'action climatique pour développer des chaînes de valeur agricoles et autres.

17. Dans le cadre de la **transition vers des énergies renouvelables durables**, une priorité pour le Gouvernement, le PNUD s'efforcera d'apporter un soutien accru au Gouvernement, en se concentrant sur les zones rurales où l'accès à l'électricité n'est que de 10,36 %. Le programme favorisera l'accès de 1 000 000 de personnes à des solutions énergétiques efficaces et innovantes en matière de production, de transport et de distribution, et 1 200 000 personnes bénéficieront de services d'énergie propre, abordable et durable. En partenariat avec le secteur privé, le PNUD appuiera le renforcement des capacités des microentreprises ciblant les jeunes et les femmes au chômage, les migrants et les personnes handicapées, afin de leur permettre d'exercer des activités productives. Des efforts seront consacrés à l'intensification des initiatives existantes en mettant en place un environnement politique et d'investissement favorable aux énergies renouvelables et en mobilisant le financement du secteur privé au moyen du mécanisme de financement durable que le PNUD prépare actuellement. Le PNUD collaborera avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial sur le chauffage solaire de l'eau dans les centres de santé et sur la production d'énergie solaire dans le cadre de programmes conjoints d'alimentation scolaire.

18. Mettant à profit son pouvoir fédérateur auprès des partenaires de développement, le PNUD soutiendra la mobilisation de ressources techniques, technologiques, opérationnelles et financières (y compris le financement climatique, les obligations vertes et bleues, et la transition numérique) en faveur d'un financement durable de la résilience, et contribuera au développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises en diversifiant leurs instruments financiers au moyen d'un partenariat avec des institutions financières internationales telles que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la Banque islamique de développement, le secteur privé, y compris les compagnies de téléphonie mobile et les fournisseurs de technologies, et en favorisant l'accès aux opportunités offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Sur le terrain, plusieurs interventions seront menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales locales et des organisations de la société civile, des organisations de volontaires, des universités et des entités de recherche. Les partenaires financiers techniques bilatéraux et multilatéraux, les mécanismes de fonds verticaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, le Groupe de la Banque mondiale, d'autres entités des Nations Unies, l'Union européenne, le Japon, la Chine, le Qatar et la Belgique joueront également un rôle en matière de résilience, de sécurité alimentaire et d'innovation. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire – avec l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde, entre autres – permettront d'intensifier les initiatives relatives aux chaînes de valeur du sel et du manioc en s'inspirant des meilleures pratiques en vigueur dans ces pays.

Pilier 2. État de droit, démocratie, gouvernance et cohésion sociale

19. Pour renforcer l'**État de droit et la gouvernance**, le PNUD proposera des solutions pour soutenir les services administratifs et judiciaires, dans le but d'améliorer l'accessibilité, l'inclusion et la transparence, de réduire l'exposition à la corruption et de rendre les services plus conviviaux pour les clients. Le PNUD capitalisera sur la réalisation de la transition numérique et contribuera à la transformation numérique des services publics et à l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles de l'Assemblée nationale, des organismes de gestion des élections, des institutions publiques chargées de la promotion des droits humains et des services administratifs et juridiques.

20. Pour renforcer l'autonomisation des citoyens, leur **participation à la prise de décision** et leur engagement dans le suivi de la prestation de services, le PNUD continuera à promouvoir l'expression des citoyens dans les processus publics et démocratiques, notamment en soutenant les organisations de la société civile. Les institutions de contrôle telles que l'Assemblée nationale seront assistées dans la promotion et la défense d'un développement centré sur la population. Un appui sera apporté à l'**intégration systématique des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063** dans la vision nationale de développement à l'horizon 2060, le Programme d'Action du Gouvernement, les politiques publiques, les documents programmatiques, le budget de l'État et la production de données statistiques. Conformément aux priorités nationales et au Plan-cadre de coopération, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance collaboreront à la mise en œuvre du Cadre de financement national intégré et contribueront à améliorer l'efficacité du cycle de planification, programmation, budgétisation et suivi et évaluation. Le PNUD appuiera la mise en application de la politique nationale d'évaluation 2022-2030 et la rationalisation des dépenses publiques, et fournira un soutien technique pour la coordination de l'aide au développement.

21. Pour **prévenir l'extrémisme violent et accroître la cohésion sociale**, le PNUD vise à renforcer les capacités nationales de prévention et de gestion des conflits, notamment celles des organisations de la société civile et des organisations de

femmes, de jeunes et de volontaires, et à soutenir le dialogue communautaire en mettant en place des systèmes d'alerte rapide participatifs et inclusifs. Le PNUD renforcera les capacités des femmes et des jeunes à consolider la paix et à tirer profit des opportunités socioéconomiques, ce qui créera des conditions propices au renforcement de leur sentiment d'appartenance et réduira ainsi le risque qu'ils soient impliqués dans l'extrémisme violent. Ces interventions s'inscriront dans le cadre d'un programme plus vaste visant à renforcer la résilience et la cohésion sociale, notamment dans le nord du Bénin. L'intérêt et la valeur ajoutée des partenaires, ainsi que la collaboration avec la Belgique, les Pays-Bas et l'Agence des États-Unis pour le développement international, seront essentiels pour développer les initiatives liées à la cohésion sociale, à l'accès aux services de base et à l'accès à la justice.

22. Soucieux de promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des personnes laissées de côté, le PNUD contribuera à la lutte contre la discrimination et la stigmatisation et plaidera en faveur de politiques, de stratégies et de programmes inclusifs à tous les niveaux. Un soutien spécifique sera apporté aux organisations de personnes handicapées et de femmes, pour qu'elles puissent mieux défendre leurs intérêts et s'autonomiser. Le PNUD s'attachera à lutter contre la discrimination et les inégalités multiples et croisées.

23. Le PNUD usera de son pouvoir fédérateur auprès d'autres partenaires du développement, tels que l'Union européenne et le Japon, pour contribuer à l'État de droit, à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale au moyen d'interventions du système des Nations Unies pour le développement. Menées conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations, certaines seront axées sur l'autonomisation des migrants, tandis que d'autres, menées conjointement avec la FAO, porteront sur l'agriculture dans les zones frontalières. Un partenariat avec la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies sera mis en place pour développer les centres communaux de services publics et mettre au point des instruments de financement innovants.

24. Pour optimiser la synergie entre les deux composantes du programme et gagner en efficacité, le PNUD renforcera sa présence dans la région septentrionale par des interventions intégrées d'une équipe transpiliers comprenant des Volontaires des Nations Unies.

III. Administration du programme et gestion des risques

25. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

26. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

27. Le PNUD renforcera et adaptera ses capacités techniques, programmatiques, opérationnelles et organisationnelles afin de garantir une exécution efficace du programme. Les ressources seront utilisées efficacement grâce à des contrôles de gestion financière, un cadre de contrôle interne solide et des mécanismes de recouvrement des coûts améliorés. Le Ministère de l'économie et des finances assumera la fonction d'organisme public de coordination. Des conseils de programme et de projet seront mis en place pour garantir le respect des normes sociales et écologiques, faire en sorte que l'exécution soit efficace, superviser les résultats et en attribuer la responsabilité.

28. Les comités directeurs du programme et des projets – qui incluent des représentants des bénéficiaires – et les comités techniques permettront aux partenaires nationaux, en présidant ces instances, de veiller à l'appropriation du programme et à la pérennité des résultats obtenus. Aux fins de l'élaboration de solutions innovantes, le PNUD collaborera avec des partenaires tels que les universités, les instituts de recherche et le secteur privé. Pour garantir la durabilité de ces interventions, les partenaires et les bénéficiaires locaux – y compris les jeunes, les femmes et les personnes handicapées – verront leur rôle et leurs capacités renforcés et privilégiés grâce à leur implication dans la phase de conception et à leur participation aux comités techniques, directeurs et d'examen. Le PNUD s'appuiera sur le laboratoire d'accélération pour mettre en œuvre efficacement le programme.

29. Dans un souci de cohérence programmatique, le PNUD utilisera une approche par portefeuille pour s'assurer de créer des liens à valeur ajoutée appropriés entre les domaines d'intervention, avec une planification minutieuse et une concrétisation rapide de la vision et des résultats ambitieux escomptés. En appui à l'exécution nationale, le PNUD élaborera et exécutera un plan d'assurance qualité renforcé, assorti d'un renforcement ciblé et approprié des capacités.

30. Les menaces sécuritaires, les chocs économiques et environnementaux et le climat politique tendu figurent parmi les principaux risques identifiés dans le programme. La gestion des partenariats, y compris avec le secteur privé, la marginalisation des groupes vulnérables et le manque de capacités sont autant de risques potentiels. Les risques seront consignés dans un registre des risques, régulièrement mis à jour avec les mesures d'atténuation effectivement appliquées. Les risques sécuritaires seront atténués au moyen des procédures existantes des Nations Unies, y compris l'analyse de l'importance des programmes, qui permet d'évaluer et d'atténuer tout risque potentiel découlant des interventions relatives aux programmes dans des domaines sensibles. Le PNUD diversifiera sa base de financement et de partenariat par des actions de sensibilisation et de communication stratégiques avec ses partenaires. Tous les partenariats avec le secteur privé seront soumis aux précautions qui s'imposent. Le PNUD pourra revoir à la baisse les résultats escomptés s'il peine à réunir les fonds nécessaires et déploiera son plan de continuité des opérations en cas de troubles politiques. Il élaborera et exécutera un plan de mise en œuvre et une stratégie de renforcement institutionnel. Le bureau de pays continuera à utiliser le marqueur genre du PNUD pour s'assurer qu'au moins 15 % du budget du programme sont investis dans des initiatives en faveur de l'égalité des genres et que le programme respecte les normes sociales et écologiques du PNUD. La détermination du handicap se fera conformément aux principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

31. Conformément aux orientations des Nations Unies et du PNUD, le contrôle de l'exécution du programme permettra de suivre l'évolution des résultats, du contexte

de développement, de la qualité, des risques, de la performance opérationnelle et de la connaissance. Il reposera sur un plan intégré de suivi et d'évaluation tenant compte des questions de genre, aligné sur le plan stratégique du PNUD 2022-2025, le deuxième Programme d'Action du Gouvernement et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2026, afin de permettre un suivi transparent des progrès accomplis dans la réalisation des résultats, d'éclairer la prise de décision et d'atteindre les cibles du programme. Le suivi du programme contribuera au mécanisme de suivi du Plan-cadre de coopération mis en œuvre avec la participation des autorités nationales.

32. Les groupes de résultats au niveau des réalisations pour le Plan-cadre de coopération seront utilisés pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du programme national. Le cadre institutionnel du programme comprendra des comités de direction des réalisations et des comités techniques de gestion des projets, auxquels participeront les bénéficiaires, les autorités locales, le secteur privé et la société civile, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Pour obtenir des résultats, le PNUD emploiera des méthodes innovantes de collecte et de suivi des données, notamment l'intelligence collective, les micro-narratifs, les retours d'utilisateurs tiers et les systèmes d'information géographique, afin de suivre et d'évaluer les réalisations, de tirer des enseignements et de rectifier la trajectoire du programme.

33. L'évaluation chiffrée du programme se fera conformément au plan et à la politique d'évaluation du PNUD et servira à l'assurance qualité, à l'apprentissage, à la gestion des connaissances et à l'adaptation du programme. Une évaluation indépendante sera effectuée pour servir de base à la mise en œuvre du programme et à l'élaboration des programmes de pays suivants. Le PNUD participera aux évaluations à l'échelle du système des Nations Unies pour le développement, dans le cadre de ses obligations au titre du Plan-cadre de coopération. Des retours d'information des citoyens et des bénéficiaires seront sollicités pour valider les réalisations escomptées. Cinq pour cent du budget du programme national seront alloués au contrôle de l'exécution et à l'évaluation, et deux pour cent seront consacrés à la communication stratégique et à la communication aux parties prenantes.

34. Le PNUD mobilisera ses partenaires pour renforcer les systèmes statistiques et les capacités nationales et locales de suivi et d'évaluation, afin de garantir la disponibilité des indicateurs du programme et de faciliter le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui permettra de prendre des décisions en temps opportun.

35. Le PNUD poursuivra ses partenariats avec les autorités nationales, les partenaires de développement, les institutions de recherche et universitaires, les groupes de réflexion, les organisations de la société civile et les organisations de volontaires formelles et informelles, y compris les groupes de femmes, de personnes marginalisées et de jeunes, pour étayer les capacités de recherche sur les politiques à suivre, de gestion des connaissances et de suivi indispensables pour mesurer sa contribution aux objectifs nationaux et communiquer les résultats et les enseignements aux partenaires et au public.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Bénin (2024-2026)

Priorité ou objectif du pays : Pilier 2 du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026 – Poursuivre la transformation structurelle de l'économie

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2026, les Béninois, en particulier les plus vulnérables, seront résilients aux chocs et jouiront des fruits d'une croissance économique diversifiée et durable porteuse d'emplois décents

Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1. Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.1 : Taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre (a - Femmes ; b - Hommes ; c - Total) Niveau de référence (2018) : a - 21,3 % ; b - 14,1 % ; c - 17,6 % Niveau cible (2026) : a - 15 % ; b - 10 % ; c - 12 %	Source : Institut national de la statistique et de la démographie Fréquence de la collecte : biennale Entité responsable : Ministère de l'économie et des finances	Produit 1.1 : Création d'un environnement favorable et renforcement des capacités en matière d'entrepreneuriat et de création d'emplois par le passage au numérique et aux nouvelles technologies aux niveaux national et local. Indicateur 1.1.1 : Nombre de solutions et de technologies innovantes promues en vue de créer des emplois. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 3	Partenaires gouvernementaux : Gouvernement (ministères sectoriels, agences et leurs départements) Collectivités locales Universités et centres de recherche Système des Nations Unies Société civile : organisations non gouvernementales et organisations de la société civile actives dans différents domaines Secteur privé : secteur financier, Système mondial de communications mobiles, fournisseurs de technologies (y compris les technologies de l'information et des communications) Donateurs : partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux et mécanismes de fonds verticaux ; Groupe de la	Ressources ordinaires : 6 014 Autres ressources : 30 596,557
Indicateur 1.2 : Taux de croissance moyen du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise bénéficiaire Niveau de référence (2022) : 0 % Niveau cible (2026) : 15 %	Source : rapport annuel du Ministère de l'agriculture Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Ministère de l'agriculture	Source : Ministère de l'économie et des finances ; rapports de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.1.2 : Nombre de nouveaux emplois créés au travers des chaînes de valeur : a - Femmes ; b - Jeunes ; c - Personnes handicapées ; d - Total Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 200 ; b - 450 ; c - 50 ; d - 527 Source : rapports d'exécution de l'Agence territoriale de développement agricole Fréquence de la collecte : annuelle		
Indicateur 1.3 : Pourcentage de la superficie totale des terres occupées par des terres dégradées Niveau de référence (2018) : 62 % Niveau cible (2026) : 50 %	Source : Ministère du cadre de vie et du développement durable Fréquence de la collecte : tous les cinq ans Entité responsable : Direction générale de l'environnement et du climat	Indicateur 1.1.3 : Nombre de nouvelles politiques, stratégies, lois et plans qui favorisent un environnement propice à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois, y compris l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine Niveau de référence (2022) : 0		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible (2026) : 2 Source : Base de données des politiques, stratégies et programmes de développement ; rapports de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle	Banque mondiale, système des Nations Unies, Belgique, Chine, Japon, Pays-Bas, Qatar, Union européenne, Agence des États-Unis pour le développement international ; Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat, Bureau de gestion des crises du PNUD, programme des Volontaires des Nations Unies	
		Indicateur 1.1.4 : Nombre de volontaires mobilisés au sein de la communauté pour renforcer la résilience des populations (a - Femmes ; b - Hommes) Niveau de référence (2022) : a - 3 ; b - 5 Niveau cible (2026) : a - 5 ; b - 7 Source : programme des Volontaires des Nations Unies ; rapport de l'Agence nationale pour l'emploi Fréquence de la collecte : annuelle	Autres partenaires : Associations humanitaires, organisations non gouvernementales internationales	
		Produit 1.2 : Protection et gestion des ressources naturelles de sorte à renforcer la productivité durable grâce à des technologies innovantes et à des mécanismes de gouvernance efficaces.		
		Indicateur 1.2.1 : Nombre de a) solutions innovantes et b) mécanismes de gouvernance mis en œuvre en vue de la protection et de la gestion des ressources naturelles Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 9 ; b - 2 Source : rapports d'exécution de l'Inspection forestière et de l'Agence territoriale de développement agricole Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de personnes ayant accès à des terres sécurisées en tant qu'outil de production (a - Femmes ; b - Jeunes ; c - Personnes handicapées ; d - Hommes ; e - Total) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 250 ; b - 200 ; c - 50 ; d - 1 000 ; e - 1 500 Source : rapport d'exécution de l'Agence territoriale de développement agricole		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.3 : Volume de ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages découlant de leur exploitation : a) Superficie des aires terrestres protégées créées ou faisant l'objet de meilleures pratiques de gestion (en hectares) b) Superficie des terres faisant l'objet de meilleures pratiques, à l'exclusion des aires protégées (en hectares) c) superficie des forêts et des terres forestières restaurées (en hectares) Niveau de référence (2022) : - a - 500 - b - 6 334 - c - 925 Niveau cible (2026) : - a - 5 550 - b - 12 553 - c - 10 925 Source : rapport d'activité annuel de la Direction générale des eaux, forêts et chasse Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.4 : Nombre de chaînes de valeur agro-forestières renforcées pour mieux préserver et valoriser les écosystèmes forestiers Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 5 Source : rapport d'exécution de l'Agence territoriale de développement agricole Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.5 : Nombre de personnes (a - Femmes ; b - Hommes) bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources Niveau de référence (2022) : 0		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible (2026) : a - 7 000 ; b - 10 000 Source : rapport d'exécution de l'Agence territoriale de développement agricole Fréquence de la collecte : annuelle Produit 1.3 : Accélération de la transition vers les énergies renouvelables grâce aux progrès technologiques, aux innovations en matière d'énergies propres et à de nouveaux mécanismes de financement en faveur d'une relance verte. Indicateur 1.3.1 : Nombre de personnes qui i) ont accédé à des services tels qu'une énergie propre, abordable et durable ou ii) qui en ont bénéficié : a - Femmes ; b - Hommes ; c - Habitants des zones rurales Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : i) Personnes qui accèdent à ces services : a - 300 000 ; b - 700 000 ; c - 1 000 000 ii) Personnes qui bénéficient de ces services : a - 500 000 ; b - 700 000 ; c - 1 200 000 Source : Système d'information énergétique ; rapports de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.3.2 : Augmentation (en mégawatts) de la capacité des installations d'énergies renouvelables par technologie (énergie solaire) Niveau de référence (2022) : 0,51 Niveau cible (2026) : 4 Source : rapports du Système d'information énergétique Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 1.3.3 : Part des énergies renouvelables dans l'ensemble des types d'énergie utilisés dans les zones ciblées Niveau de référence (2022) : 0 %		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible (2026) : 20 % Source : rapport du Système d'information énergétique Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.3.4 : Nombre de : a) processus technologiques améliorés ; b) d'innovations dans le domaine des énergies propres Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 15 ; b - 22 Source : rapports du Système d'information énergétique Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 1.4 : Renforcement des institutions et des systèmes de gestion des risques climatiques et de catastrophes afin d'améliorer la résilience de la population et des écosystèmes.		
		Indicateur 1.4.1 : Nombre de stratégies et plans de développement attentifs aux risques exécutés a) au niveau national ; b) au niveau sectoriel ; c) au niveau local Niveau de référence (2022) : a - 2 ; b - 2 ; c - 2 Niveau cible (2026) : a - 3 ; b - 3 ; c - 3 Source : rapport de l'Agence nationale de protection civile Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.4.2 : Mesure dans laquelle le pays a pris des dispositions opérationnelles en matière d'alerte rapide et de préparation, afin de gérer les répercussions des conflits, des catastrophes, des pandémies et d'autres chocs au niveau national (0 = pas mises en place ; 1 = mise en place entamée ; 2 = mise en place en cours ; 3 = mise en place presque achevée ; 4 = mise en place achevée) Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2026) : 4 Source : rapports de l'Agence nationale de protection civile, du Haut-Commissariat à la sédentarisation des éleveurs et du Ministère de la santé		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.4.3 : Mesures en place pour renforcer et/ou mettre en œuvre la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris (0 = pas mises en place ; 1 = mise en place entamée ; 2 = mise en place en cours ; 3 = mise en place presque achevée ; 4 = mise en place achevée) Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2026) : 4 Source : Direction générale de l'environnement et du climat Fréquence de la collecte : annuelle		
Priorité ou objectif du pays : Pilier 1 du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026 – Renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance				
Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2026, les Béninois, en particulier les plus vulnérables, jouiront d'un État de droit, d'une démocratie apaisée, d'une bonne gouvernance et d'une cohésion sociale renforcée				
Réalisation correspondante du plan stratégique : Réalisation 1. Accélération de la transformation structurelle, notamment les transitions verte, inclusive et numérique				
Indicateur 2.1 : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, sous-catégorie État de droit et justice Niveau de référence (2022) : 61,7 Niveau cible (2026) : 63	Source : rapport relatif à l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Ministère de l'économie et des finances	Produit 2.1 : Les institutions nationales et locales disposent de capacités techniques, technologiques et opérationnelles renforcées pour fournir des services administratifs modernes, accessibles, équitables et de qualité. Indicateur 2.1.1 : Nombre de services administratifs accessibles en ligne Niveau de référence (2022) : 27 Niveau cible (2026) : 37 Source : Annuaire statistique du Ministère de la fonction publique ; rapport de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.2 : Nombre de personnes (a - Femmes ; b - Hommes) utilisant les services électroniques existants. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 15 000 ; b - 25 000	Partenaires gouvernementaux : Ministère du travail et de la fonction publique Ministère de la justice et de la législation Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique Ministère des affaires sociales et de la microfinance Ministère du développement et de la coordination Ministère de l'action gouvernementale Ministère de l'économie et des finances Institut national de la femme	Ressources ordinaires : 6 014 Autres ressources : 27 540,444
Indicateur 2.2 : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique Niveau de référence (2022) : 56,1 Niveau cible (2026) : 58,6	Source : rapport relatif à l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Ministère de l'économie et des finances			

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 2.3 : Proportion de femmes employées à des postes de responsabilité : a - Entreprises b - Parlement c - Collectivités locales Niveau de référence : a - 11 % (2022) b - 26,6 % (2023) c - 4 % (2020) Niveau cible (2026) : a - 15 % b - 30 % c - 15 %	Source : Rapport statistique sur le genre dans l'administration publique Fréquence de la collecte : biennale Entité responsable : Ministère du travail et de la fonction publique	Source : Annuaire statistique du Ministère du travail et de la fonction publique ; rapport de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.3 : Pourcentage de communes dotées d'un centre communal de service public Niveau de référence (2022) : 26 % Niveau cible (2026) : 75 % Source : Annuaire statistique du Ministère du travail et de la fonction publique ; rapport de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle Indicateur 2.1.4 : Pourcentage de personnes (a - Femmes ; b - Hommes) satisfaites de la qualité des services électroniques disponibles Niveau de référence (2023) : a - 66 % ; b - 60 % Niveau cible (2026) : a - 95 % ; b - 95 % Source : Annuaire statistique du Ministère du travail et de la fonction publique ; rapport de suivi du programme Fréquence de la collecte : annuelle	Partenaires du système des Nations Unies Fonds des Nations Unies pour la population Fonds des Nations Unies pour l'enfance Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes Programme des Volontaires des Nations Unies Société civile : Veille sociale ONG Réseau pour les objectifs de développement durable Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin Secteur privé : Conseil national des employeurs Donateurs : Groupe de la Banque mondiale, Coopération suisse, Union européenne, Agence allemande de coopération internationale Ambassades d'Allemagne, du Japon, des Pays-bas, de Türkiye et des États-Unis, entre autres	
Indicateur 2.4 : Pourcentage de Béninois satisfaits de leur dernière expérience des services publics Niveau de référence (2022) : 80,7 % Niveau cible (2026) : 85 %	Source : enquête de satisfaction des usagers de l'administration publique Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : Ministère du travail et de la fonction publique	Produit 2.2 : Le Ministère de la Justice, la Cour Suprême et les institutions et mécanismes nationaux des droits humains ont amélioré leurs capacités techniques, technologiques et opérationnelles de manière à étendre l'exercice effectif des droits des personnes. Indicateur 2.2.1 : Mesure dans laquelle les institutions, les systèmes ou les parties prenantes du pays disposent des capacités nécessaires pour contribuer au respect des obligations ratifiées en matière de droits humains aux niveaux national et international (0 - capacité nulle ; 1 - capacité faible ; 2 - capacité moyenne ; 3 - capacité élevée ; 4 - capacité très élevée) a) État de droit et justice ; b) Droits humains Niveau de référence (2022) : a - 3 ; b - 3		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible (2026) : a - 4 ; b - 4 Source : Examen périodique universel Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.2.2 : Nombre de personnes soutenues qui ont accès à la justice (a - Femmes ; b - Hommes ; c - Jeunes) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 1 000 ; b - 1000 ; c - 1 000 Source : Annuaire statistique du Ministère de la justice Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.2.3 : Taux de satisfaction des détenus ayant bénéficié d'une formation en vue de leur réinsertion socioprofessionnelle (a - Femmes ; b - Hommes ; c - Jeunes) Niveau de référence (2023) : a > 50 % ; b > 50 % ; c > 50 % Niveau cible (2026) : a - 90 % ; b - 90 % ; c - 90 % Source : Annuaire statistique du Ministère de la justice Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.3 : Le Parlement et les organes de gestion des élections disposent des capacités techniques et opérationnelles nécessaires pour assumer leurs missions respectives.		
		Indicateur 2.3.1 : Mesure dans laquelle le nouveau Parlement a la capacité d'assumer ses tâches de légitimation, de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation de la population (0 - capacité nulle ; 1 - capacité faible ; 2 - capacité moyenne ; 3 - capacité élevée ; 4 - capacité très élevée) Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2026) : 4 Source : rapports du Parlement Fréquence de la collecte : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Indicateur 2.3.2 : Mesure dans laquelle les nouveaux organismes de gestion des élections ont la capacité d’organiser des élections inclusives, pacifiques et crédibles a été renforcée (0 - capacité nulle ; 1 - capacité faible ; 2 - capacité moyenne ; 3 - capacité élevée ; 4 - capacité très élevée) Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2026) : 4 Source : rapports de la Commission électorale nationale autonome Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.4 : L'accès aux services sociaux de base et aux mécanismes formels et informels de résolution des conflits est renforcé, afin de promouvoir la cohésion sociale et de prévenir les conflits et l'extrémisme violent.		
		Indicateur 2.4.1 : Nombre d’organisations transfrontières, régionales, nationales, infranationales et communautaires dotées de capacité pour : a) Dialogue et médiation b) Cohésion sociale c) Prévention des conflits et consolidation de la paix d) Lutte contre le discours haineux et la pollution informationnelle e) Santé mentale et soutien psychosocial Niveau de référence (2022) : a - 36 ; b - 37 ; c - 36 ; d - 4 ; e - 4 Niveau cible (2026) : a - 77 ; b - 77 ; c - 77 ; d - 12 ; e - 12 Source : rapports du Ministère de l’intérieur et de la sécurité publique Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.4.2 : Nombre de personnes des zones frontalières ayant accès aux services de base (a - Femmes ; b - Hommes ; c - Jeunes ; d - Total) Niveau de référence (2022) : 0		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible (2026) : a - 55 000 ; b - 45 000 ; c - 70 000 ; d - 100 000 Source : rapports du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.4.3 : Pourcentage de systèmes d'alerte rapide opérationnels pour la prévention des conflits Niveau de référence (2022) : 25 % Niveau cible (2026) : 90 % Source : rapports du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.4.4 : Nombre de volontaires intervenant au sein de la communauté en faveur de la cohésion sociale, de l'engagement civique et de la prévention de l'extrémisme violent (a - Femmes ; b - Hommes) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : a - 10 ; b - 7 Source : programme des Volontaires des Nations Unies, rapports de l'Agence nationale pour l'emploi Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.5 : Les mécanismes de contrôle et de participation citoyenne sont renforcés afin d'améliorer la transparence et la responsabilité dans l'action publique et les processus électoraux.		
		Indicateur 2.5.1 : Nombre de mesures visant à renforcer la responsabilité (y compris la responsabilité sociale) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 4 Source : Ministère de la justice et de la législation Fréquence de la collecte : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		Indicateur 2.5.2 : Nombre de mécanismes de responsabilité sociale mis en œuvre ou renforcés Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 5 Source : rapports du Ministère de la justice et de la législation Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.6 : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris et d'autres cadres convenus au niveau intergouvernemental sont intégrés dans les plans de développement nationaux et locaux, des mesures visant à en accélérer l'application sont mises en place, et les budgets et l'état d'avancement sont évalués à l'aide d'approches fondées sur les données et tenant compte des questions de genre.		
		Indicateur 2.6.1 : Mesure dans laquelle les plans et budgets de développement nationaux intègrent les cadres convenus au niveau intergouvernemental (0 - pas intégré ; 1 - intégration commencée ; 2 - intégration en cours ; 3 - intégration presque achevée ; 4 - intégration achevée) - a - Programme 2030 ; - b - Agenda 2063 - c - Accord de Paris - d - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes Niveau de référence (2022) : a - 2 ; b - 2 ; c - 2 Niveau cible (2026) : a - 4 ; b - 4 ; c - 4 Source : cabinet du chef de l'État ; Ministère des finances ; Ministère du développement et de la planification Fréquence de la collecte : biennale		
		Indicateur 2.6.2 : Mesure dans laquelle le pays est doté de dispositifs de collecte et d'analyse fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		(0 - pas mis en place ; 1 - mise en place entamée ; 2 - mise en place en cours ; 3 - mise en place presque achevée ; 4 - mise en place achevée) a) Méthodes conventionnelles de collecte de données (ex. : enquêtes) b) Systèmes d'établissement de rapports administratifs c) Nouvelles sources de données (ex. : mégadonnées) Niveau de référence (2022) : a - 2 ; b - 3 ; c - 1 Niveau cible (2026) : a - 4 ; b - 4 ; c - 4 Source : Institut national de la statistique et de la démographie Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.6.3 : Mesure dans laquelle le pays dispose d'un cadre de planification renforcé et opérationnel (0 - pas mis en place ; 1 - mise en place entamée ; 2 - mise en place en cours ; 3 - mise en place presque achevée ; 4 - mise en place achevée) a) Existence d'une vision prospective du développement à long terme (vision nationale de développement à l'horizon 2060) b) Évaluation périodique de la vision nationale de développement à l'horizon 2060 Niveau de référence (2022) : a - 1 ; b - 0 Niveau cible (2026) : a - 4 ; b - 3 Source : Ministère des finances ; Ministère du développement et de la planification Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.6.4 : Nombre de rapports tenant compte des questions de genre permettant de mesurer la responsabilité nationale en matière de progrès socioéconomique – Rapport national sur le développement humain, analyse de la situation, rapport national volontaire Niveau de référence (2022) : 14 Niveau cible (2026) : 22 Source : Ministère des finances ; Ministère du développement et de la planification Fréquence de la collecte : annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 2.6.5 : Nombre d'instruments d'investissement mis en place Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 3 Source : Ministère de l'économie et des finances Fréquence de la collecte : annuelle		